

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,**

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° 04/07/2022 parue au BOESR n° 29 du 21/07/2022, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2023 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du 12/12/2022 ;
- Vu la délibération du Conseil Académique en Formation Restreinte du 14/12/2022 ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4404, en Physique - chimie, de l'UFR SANTE est mise en place au titre du recrutement 2023 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de ladite commission :

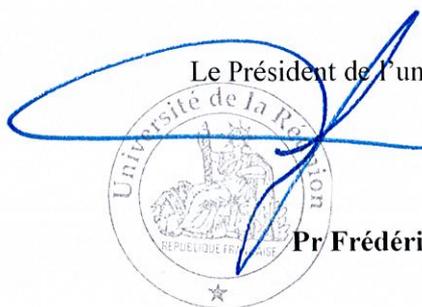
Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	CNU/Discipline
M.	BEGUE	NELSON	MCF	37
M.	CLERC	CHRISTOPHE	PRAG	H1500
Mme	ROBERT-DA SILVA	CHRISTINE	MCF	64
Mme	ROY-DORAY	BERENICE	PUPH	4704
M.	IDOUMBIN-MOUTIN	JEAN PATRICK	PRAG	H1500
Mme	ROUSSELET	MANON	PRAG	7202

**Article 3 :** Madame Bérénice ROY-DORAY est nommée présidente de cette commission.

**Article 4 :** Monsieur le directeur général des services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 21 avril 2023

Le Président de l'université de La Réunion



**Pr Frédéric MIRANVILLE**